

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° CVE/389• 24 7339

TITRE : Travaux d'optimisation hydraulique pour Águas de Santo Antão (AdSA) (Travaux)

*Dans le cadre du Programme CVE/389 financés sur des ressources des gouvernements
de la République du Cabo Verde et du Grand-Duché de Luxembourg*

Cet avis est lancé par et selon les procédures de l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development), pour le compte du Programme CVE/389 recevant un appui financier des gouvernements de la République du Cabo Verde et du Grand-Duché de Luxembourg.

1. Identification et financement du Programme

- a) Intitulé : CVE/389 – Eau et Assainissement
- b) Source de financement : Le Gouvernement de la République de Cabo Verde et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg comme défini dans le Protocole de Programme n° CVE/389 du 12 janvier 2022
- c) Situation du financement : Approuvé

2. Identification du Marché

- a) Type de Marché : Travaux
- b) Objet : **Travaux d'optimisation hydraulique pour Águas de Santo Antão (AdSA)**
- c) Numéro : CVE/389•24 7339
- d) Nombre de lots : 1 (un)

3. Critères d'éligibilité et d'évaluation

- a) Origine : pas de restriction
- b) Éligibilité : les entreprises qui satisfont aux critères inclus dans la Déclaration sur l'Honneur et dans les Clauses déontologiques de la Réglementation générale
- c) Évaluation : l'offre administrativement et techniquement conforme la moins disante sera déclarée attributaire
- d) Variantes : aucune variante ne sera prise en compte

4. Lieux et délais

- a) Localisation du Programme : Cabo Verde – île de Santiago - Praia
- b) Lieu d'exécution du Marché : Île de Santo Antão
- c) Délai d'exécution du Marché : 10 (dix) mois
- d) Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite pour la réception des offres

5. Définitions

- a) Pouvoir adjudicateur : Lux-Development
- b) Autorité contractante : Águas de Santo Antão (AdSA)
- c) Bénéficiaire : Águas de Santo Antão (AdSA)
- d) Superviseur : sera désigné ultérieurement
- e) Bailleur de Fonds : Grand-Duché de Luxembourg
- f) Représentant du Bailleur de Fonds : Lux-Development

6. Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

- a) Type : appel d'offre ouverte, à prix unitaires fermes et non révisables
- b) Conditions d'acquisition : le DAO peut être acquis gratuitement par e-mail :

Email : nathaly.santos@luxdev.lu c/c domingas.cardoso@luxdev.lu

- c) Notifications et communications écrites, à envoyer au :

nathaly.santos@luxdev.lu

c/c domingas.cardoso@luxdev.lu

- d) Date limite pour les demandes d'informations complémentaires : 14 jours avant la date limite de réception des offres
- e) Date limite pour la fourniture d'explications aux soumissionnaires : 8 jours avant la date limite de réception des offres

7. Langue, monnaie, réception et ouverture des offres

- a) Langue : La langue de la procédure est le français. Toutefois, certains documents techniques et administratifs (CST) des soumissions ainsi que le BPU/QE peuvent être présentés en portugais
- b) Monnaie : Euro (EUR)
- c) Adresse pour la réception et l'ouverture : 1 original et 2 copies papier et 1 copie sur clé USB, à envoyer au :

Lux-Development Bureau Cabo Verde
Edifício da Embaixada do Grão-Ducado de Luxemburgo
C.P. 458
Quebra Canela – Praia

- d) Date et heure limite pour la réception des offres : 21.10.2024 à 10h00 (heure locale - Cabo Verde)
- e) Date et heure pour la séance publique d'ouverture : 21.10.2024 à 10h30

8. Garanties

- a) Garantie de Bonne exécution : 10 % du montant du Marché
- b) Autres : voir DAO

9. Paiements

Tous les paiements éligibles dans le cadre du présent Marché seront effectués par Lux-Development pour le compte du Programme CVE/389.

10. Réunion d'information et/ou Visite des lieux

Une visite facultative des lieux est prévue le 02.10.2024 à 10h00 (heure locale – Cabo Verde).

Le point de rencontre sera dans les installations du Bureau technique intercommunal de Ribeira Grande.

Une réunion d'information sera tenue immédiatement après la visite des lieux.

11. Prestations complémentaires ou additionnelles

Le présent Marché ne prévoit pas d'acquisition de biens complémentaires ou additionnels. En cas d'acquisition de biens complémentaires ou additionnels (non prévue initialement), leur valeur sera limitée à maximum 50 % du montant du Marché initial.

12. Renseignements complémentaires : voir DAO